

7 juin 2016

Original: anglais

(16-3067) Page: 1/1

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: KAZAKHSTAN
Nom de l'organisme à activité normative: Comité de la réglementation technique et de la métrologie ("KAZMEMST", République du Kazakhstan)
Adresse de l'organisme à activité normative: 11, Orynbor Street, 010000, Astana (République du Kazakhstan)
Téléphone: +7 (7172) 27 07 01
Courrier électronique: Site Web:
Type d'organisme à activité normative: [X] gouvernement central [] institution publique locale [] organisme non gouvernemental [] aucun
Champ des activités normatives actuelles et prévues: Tous les domaines de la normalisation, de la métrologie et de l'évaluation de la conformité
Date: 6 octobre 2016